

## **Règlement de fonctionnement de la bourse vêtements enfants, déguisements et puériculture**

- Dépôt des articles : **samedi 15 octobre de 8h à 9h30**
- Préventes : **samedi 15 octobre à partir de 9h30**
- Vente des articles : **samedi 15 octobre de 10h à 15h**
- Restitution des invendus : **samedi 15 octobre de 19h à 19h30**

Vous déposez les vêtements (dont vous fixez le prix) et l'équipe de bénévoles s'occupe de la vente. Vous souhaitez passer une bonne journée, participer à l'organisation de la bourse, accéder aux préventes avant l'ouverture des portes ? Et bien, rejoignez-nous quelques heures ... En plus, vous aurez des avantages sur vos listes (voir ci-dessous).

Quelques règles de la bourse :

- ✓ **Tous les articles proposés à la vente doivent être en bon état (propres, non cassés, non déchirés, en état de fonctionnement et complets). L'Amicale se réserve le droit de vérifier leur complétude et de retirer de la vente des articles non conformes**
- ✓ Nous acceptons :
  - Les **vêtements enfants (0 - 16 ans) de la saison automne hiver** avec un maximum de **10 lignes** de vêtements de taille **0 - 6 mois** inclus
  - Les **articles de puériculture 1<sup>er</sup> âge**
  - Les **déguisements**
  - 2 listes par déposants
- ✓ **Date limite d'envoi de votre liste : vendredi 7 octobre**
- ✓ Limite d'articles dans la salle : 2500
- ✓ La commission revenant à l'Amicale Laïque est de 20 % du montant des ventes sauf bénévoles (voir ci-dessous)
- ✓ Sans bénévolat : 1 liste = 30 lignes, 4€ de frais de dépôt, 20% de commission pour l'amicale
- ✓ L'amicale se réserve le droit de décaler l'heure de début des préventes
- ✓ Chaque vendeur se charge de fixer solidement les étiquettes sur ses articles
- ✓ Les lots et ensembles doivent être correctement liés pour éviter les désassemblages
- ✓ Tout fichier incomplet ne pourra pas être pris en compte
- ✓ Une fois la validation par l'Amicale de votre liste, vous ne pouvez plus les modifier
- ✓ Tout tableau ou étiquette modifiés seront refusés (mise en page, taille des colonnes et des lignes, ajout de lignes ...)

### **Avantage pour les membres et bénévoles :**

Si vous souhaitez être bénévole le vendredi soir (installation du matériel), le samedi (réception des vêtements, vente, tri et rangement) ou le lundi soir (restitution du matériel) voici vos avantages :

- ✓ 2 heures : 1 liste = 40 lignes, 3€ frais dépôt, 20% de commission
- ✓ 3 heures : 1 liste = 50 lignes, 3€ frais dépôt, 20% de commission, accès à la pré vente
- ✓ 4 heures : 1 liste = 60 lignes, 3€ frais dépôt, 20% de commission, accès à la pré vente
- ✓ 5 heures : 1 liste = 90 lignes, 3€ frais dépôt, 20% de commission, accès à la pré vente
- ✓ 6 heures : 1 liste = 100 lignes, 3€ frais dépôt, **15% de commission**, accès à la pré vente
- ✓ 7 heures : 1 liste = 110 lignes, 3€ frais dépôt, **15% de commission**, accès à la pré vente
- ✓ 8 heures : 1 liste = 120 lignes, 3€ frais dépôt, **15% de commission**, accès à la pré vente
- Pour les membres et bénévoles actifs de l'Amicale Laïque de l'école Jules Verne, les avantages 8h et + seront appliqués.

## **Inscription :**

Pour faire une demande de liste, rendez-vous sur le site de l'Amicale [www.aljvligne.fr](http://www.aljvligne.fr)

Suite à votre inscription, vous recevez automatiquement un mail avec un lien vers votre(vos) liste(s) vierge(s).

Si vous êtes bénévole, un mail avec un planning doodle vous sera ensuite envoyé.

Le fichier contient 2 onglets :

- Votre liste :

Remplissez (toutes les informations sont obligatoires, notamment les éléments d'identité pour attestation de non participation à 2 manifestations de même nature) votre (vos) liste(s) et envoyez-la à [contact@aljvligne.fr](mailto:contact@aljvligne.fr). Une fois validée, votre liste vous est renvoyée avec votre numéro.

- Vos étiquettes :

Elles se génèrent automatiquement. **Une fois que votre liste a été validée par l'Amicale**, imprimez les étiquettes sur un support de votre choix (étiquettes autocollantes, papier épais ...) et fixez-les solidement à vos articles.

**Le jour du dépôt merci de nous donner un exemplaire papier de votre liste.**

## **Validation de votre inscription :**

A réception de votre liste, celle-ci sera vérifiée et enregistrée (sauf si modifications nécessaires). Votre inscription sera validée une fois tous les documents reçus : liste et doodle rempli si vous faites du bénévolat.

L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vols des articles, toutefois une surveillance de vos dépôts sera assurée le jour de la vente.

Merci de respecter les horaires du dépôt et de reprise de vos articles. Vous devez savoir que toutes les personnes qui vous accueillent sont des bénévoles. Tous les articles qui ne seront pas repris après la date et l'heure prévus seront acquis à l'association et ne pourront être réclamés ultérieurement.

**\*Article R321-9 Code pénal** (Modifié par [Décret n°2009-16 du 7 janvier 2009 - art. 3](#))

Le registre tenu à l'occasion de toute manifestation mentionnée au deuxième alinéa de l'[article 321-7](#) doit comprendre :

1° Les nom, prénoms, qualité et domicile de chaque personne qui offre à la vente ou à l'échange des objets mobiliers usagés ou acquis de personnes autres que celles qui les fabriquent ou en font commerce ainsi que la nature, le numéro et la date de délivrance de la pièce d'identité produite par celle-ci avec l'indication de l'autorité qui l'a établie ;

2° Pour les participants non professionnels, la mention de la remise [d'une attestation sur l'honneur de non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile](#) ;

3° Lorsqu'il s'agit d'une personne morale, la dénomination et le siège de celle-ci ainsi que les noms, prénoms, qualité et domicile du représentant de la personne morale à la manifestation, avec les références de la pièce d'identité produite.